

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

SPORTS

37 / 22_086 - PÉTANQUE DU PARC - ECURIE DU LANGUEDOC - STREET LADIES - HURRICANE - ECLA - CENTRE ÉQUESTRE ALBIGEOIS - AIDES FINANCIÈRES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

SPORTS

37 / 22_086 - PÉTANQUE DU PARC - ECURIE DU LANGUEDOC - STREET LADIES - HURRICANE - ECLA - CENTRE ÉQUESTRE ALBIGEOIS - AIDES FINANCIÈRES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

référence(s) :

Commission attractivité du 16 juin 2022

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur,

Street Ladies

Le club des majorettes d'Albi, les Street Ladies, a participé au championnat de France à Agen, du 15 au 18 avril 2022.

Ce déplacement constitue une charge élevée pour cette association, le budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à plus de 7 500 €.

Pour pouvoir organiser ce déplacement, le club a pris à sa charge une grande partie des dépenses avec les frais de repas, les frais d'hébergement, de transport et d'inscription au championnat.

Compte tenu du rôle social de l'association dans la vie locale, il est proposé d'accompagner les Street Ladies en prenant en charge une partie du coût du déplacement et en leur octroyant une aide financière de 1 000 €.

Pétanque du Parc

L'association Pétanque du Parc a qualifié cinq équipes qui vont représenter la ville d'Albi, le département du Tarn et la Ligue Occitanie sur cinq épreuves du championnat de France de pétanque :

- Triplettes masculines à Bergerac les 16 et 17 juin
- Doublettes masculines à Bergerac les 27 et 28 août
- Triplettes féminines à Chalons-sur-Saône les 15, 16 et 17 août
- Vétérans masculins à Ax-les-Thermes les 6 et 7 septembre
- Triplette Promotion à Ax-les-Thermes les 9 et 10 juillet

Ces différentes épreuves nécessitent des frais importants de déplacement, d'hébergement, de location de véhicules et de tenues.

Afin d'aider l'association dans la prise en charge des divers frais de logistique pour accompagner les différentes équipes, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 800 €.

Ecurie Languedoc 81

L'Ecurie Languedoc 81 va inscrire cette année plusieurs équipages sur trois rallyes prestigieux :

- le rallye Ecureuil, avec 180 voitures engagées, autour de Montélimar qui s'est déroulé du 10 au 12 juin,
- Le rallye du Pays Basque, avec 165 voitures engagées, autour d'Hasparen qui aura lieu du 25 au 28 août,

- Le tour de Corse, avec 340 voitures au départ, qui aura lieu du 29 septembre au 9 octobre.

Ce sont entre deux et six personnes qui se déplacent sur chaque rallye pour assurer l'assistance technique et logistique en plus des pilotes et co-pilotes.

C'est le tour de Corse qui se déroule sur une semaine, avec le transfert des véhicules et du matériel en ferry, qui occasionne le plus de dépenses.

Afin d'aider l'association dans la prise en charge des divers frais d'organisation et de logistique pour accompagner les différents équipages sur ces trois rallyes prestigieux, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 1 200 €. Le soutien de la ville d'Albi sera naturellement matérialisé par une visibilité spécifique sur les véhicules.

Hurricane

Le club de football américain des Hurricane d'Albi, présent sur Albi depuis près de quinze ans, continu de se développer sportivement et structurellement.

Cette association dynamique enregistre désormais 130 licencié(e)s alimentant ainsi six équipes : L'école de jeunes, cadets, juniors, seniors, flag et cheerleading (sport-collectif au croisement entre l'acrosport et la gymnastique) .

Aux résultats sportifs probants (invaincus en 2021-2022 en championnat régional, le club jouera la saison prochaine en division 3 - championnat national), vient s'ajouter la reconnaissance de la qualité de sa formation avec la sélection en équipe de France de deux jeunes formés à Albi.

Le club des Hurricane, fort de cette reconnaissance sportive, s'est vu attribuer par la ligue deux tournois de flag football (dérivé du foot américain où les placages sont remplacés par l'arrachage de bandes de tissus accrochés à la ceinture). Ces tournois se sont déroulés :

- le dimanche 1^{er} mai à la plaine des sports de la Guitardié : la coupe d'Occitanie Flag senior a regroupé dix équipes (200 personnes) pour déterminer les équipes qualifiées aux finales d'accession en division 1 et division 2.

- Le dimanche 15 mai, à la plaine des sports de la Guitardié : un tournoi qui a regroupé le grand sud, seniors et jeunes, et qui a permis à 22 équipes (près de 400 personnes) de faire connaître leur discipline.

Pour pouvoir organiser ces deux tournois, le club a pris à sa charge une grande partie des dépenses avec notamment les frais d'accueil, de repas, d'arbitres, d'officiels, de secours.

Pour cette association, ces frais, ajoutés à l'accompagnement des deux joueurs sélectionnés en équipe de France, constituent une charge élevée.

Compte tenu du rôle social de l'association dans la vie locale, il est proposé d'accompagner les Hurricane en prenant en charge une partie des coûts engendrés et en leur octroyant une aide financière globale de 4 000 €.

ECLA

Après avoir organisé avec succès en 2008, 2011, 2018 et 2020 les championnats de France Elite, l'ECLA accueillera une nouvelle fois les championnats de France espoirs d'athlétisme, les 9 et 10 juillet 2022 sur la piste rénovée du stadium.

Il s'agira de la quatrième édition des championnats de France espoirs au stadium, après 2014, 2017 et 2020 (championnat organisé en même temps que les championnats de France élite).

Ce nouvel événement s'inscrit dans la convention signée en novembre 2021 entre la Fédération Française d'athlétisme, la ville d'Albi et les clubs locaux jusqu'en 2024.

Les épreuves des championnats de France Espoirs se dérouleront sur 1 jour 1/2 :

- le samedi entre 14h et 19h30
- le dimanche entre 10h15 et 16h30

Toutes les courses et concours seront proposés en dehors de l'épreuve de marche. Tous les concours ainsi que les épreuves de 5 000m et de 3 000m steeple se dérouleront en finale directe. Près de 500 athlètes seront présents dont les meilleurs représentants Français.

Le budget prévisionnel global de cette manifestation sportive s'élève à 65 000€.

Afin d'aider l'association ECLA Albi à organiser cette compétition, il est proposé d'attribuer une aide financière de 17 000 € pour couvrir principalement les frais de gardiennage, la restauration et l'hébergement du jury et des officiels et les prestations de location.

Cette aide fait l'objet d'un projet d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ECLA, joint à la présente délibération.

Centre Equestre Albigeois

Le Centre Equestre Albigeois a une équipe mixte de trois cavaliers (en catégorie jeune) qualifiée pour les championnats de France de concours complet (dressage, saut d'obstacles et cross) qui se dérouleront au parc fédéral de la fédération française d'équitation à Lamotte Beuvron, du 25 au 27 juillet 2022.

Le budget nécessaire pour participer à ce championnat s'élève à 3 774€.

Il comprend les locations de box, le transport des chevaux, les repas, l'engagement de l'équipe, ainsi que toutes les dépenses liées à la maintenance.

Etant donné l'implication du club au sein de la vie sportive albigeoise et pour le soutenir dans cette première qualification nationale, il est proposé de prendre en charge une partie des dépenses en leur octroyant une aide financière de 1 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ECLA,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 000 € au Street Ladies.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 800 € à la Pétanque du Parc.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association Ecurie Languedoc 81 selon les modalités suivantes :
- acompte de 700 € après validation en Conseil municipal,
- versement du solde de 500 € après le tour de Corse sur présentation des frais engagés lors des différents rallyes.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Hurrricane selon les modalités suivantes :

- acompte de 3 000 € après validation en conseil municipal,
- versement du solde de 1 000 € sur présentation des frais engagés lors des différents tournois.

APPROUVE

les termes du projet d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ECLA.

AUTORISE

madame le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ECLA.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'association ECLA selon les modalités suivantes :

- acompte de 12 000 € début juillet 2022,
- solde de 5 000 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

APPROUVE

les termes du projet d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Centre Equestre Albigeois.

AUTORISE

madame le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Centre Equestre Albigeois.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 600 € au Centre Equestre Albigeois.

DIT QUE

l'ensemble des crédits précités sont inscrits au budget 2022, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 081-218100048-20220627-22_086-DE